

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial	: EPHON TOP
Forme du produit	: Mélange
Type (Nufarm)	: Country Specific
Country (Nufarm)	: Belgique
CA Code (Nufarm)	: 3147
Oracle Recipe Code (Nufarm)	: 610000243
Item codes	: 100010123

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal	: Phytopharma/pesticides
Utilisation de la substance/mélange	: Régulateur de croissance

**1.2.2. Utilisations déconseillées**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fournisseur**

Nufarm GmbH & Co KG  
St.-Peter-Str. 25  
4021 Linz - Österreich  
T +43/732/6918-3187 - F +43/732/6918-63187  
[Katharina.Krueger@nufarm.com](mailto:Katharina.Krueger@nufarm.com)

**Distributeur**

Nufarm B.V.  
Marnixlaan, 23 - 5  
Avenue Marnix 23 - 5  
1000 Brussels/Bruxelles - Belgium  
T +31 10 303 77 25  
[salesbenelux@nufarm.com](mailto:salesbenelux@nufarm.com)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'urgence : +43/732/6914-2466 (Produktionsstandort Linz/Österreich) +43/1/4064343  
(VergiftungsInformationsZentrale)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4	H312
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B	H314
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1	H318
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2	H411
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16	

# EPHON TOP

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Nocif par contact cutané. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) :

Contient :

Mentions de danger (CLP) :

Conseils de prudence (CLP) :

- : Danger
- : éthéphon
- : H312 - Nocif par contact cutané.
- H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- : P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
- P284 - Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.
- P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
- P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
- P302 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:
- P361 - Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
- P305 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
- P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P391 - Recueillir le produit répandu.
- : EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires.
- EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrases EUH :

## 2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

# EPHON TOP

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
éthéphon; acide 2-chloroéthylphosphonique	(N° CAS) 16672-87-0 (N° CE) 240-718-3 (N° Index) 015-154-00-4	51.8	Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1C, H314 Aquatic Chronic 2, H411

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Retirer immédiatement les vêtements contaminés.
Premiers soins après inhalation	: Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Consulter un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante. Enlever les vêtements souillés. Call a physician.
Premiers soins après contact oculaire	: Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. NE PAS faire vomir.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Perforation de l'estomac. Troubles gastro-intestinaux.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Sable. Mousse. Dioxyde de carbone.  
Agents d'extinction non appropriés : eau abondante en jet.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Chlorure d'hydrogène. Oxydes d'azote. Oxyde phosphoreux. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil respiratoire autonome.  
Autres informations : Limiter l'épandage des fluides d'extinction (produit pouvant présenter un danger pour l'environnement). Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Porter un équipement de protection individuel. Cf. rubrique 8. Baliser la zone d'épandage et en interdire l'accès aux personnes non autorisées.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

# EPHON TOP

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	: Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination.
Autres informations	: Ne jamais remettre le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une éventuelle réutilisation.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Porter un équipement de protection individuel. Conserver hors de portée des enfants. Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Tenir à l'écart de sources d'ignition. Stocker dans un endroit bien ventilé. Stocker dans un endroit sec.
Température de stockage	: < 30 °C
Informations sur le stockage en commun	: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucun(e).

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

Indications complémentaires : Country Specific

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

# EPHON TOP

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

#### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

**Protection oculaire:**

lunettes de sécurité étanches. Ecran facial

#### 8.2.2.2. Protection de la peau

**Protection de la peau et du corps:**

équipement complet de protection anti-acide

**Protection des mains:**

Gants résistants aux produits chimiques (conformément à la norme européenne EN 374 ou similaire)

**Autres protecteurs de la peau****Vêtements de protection - sélection du matériau:**

Selon les conditions d'utilisation, porter des gants de protection, un tablier, des bottes, une protection de la tête et du visage. Eviter le contact avec les aliments et les boissons. Lavez les vêtements avant réutilisation

#### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

**Protection des voies respiratoires:**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

#### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Autres informations:**

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Conserver les vêtements de travail séparément. Enlever les vêtements souillés. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Ne pas inhaler les vapeurs. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide.
Couleur	: Incolore.
Odeur	: inodore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 1.7 @ 20°C
pH solution concentration	: 1 %
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 105.5 °C
Température d'auto-inflammation	: 530 °C
Température de décomposition	: > 250 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non pertinent
Pression de vapeur	: < 1 mPa (18 - 80°C; Ethephon)
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible

# EPHON TOP

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Masse volumique	: 1.277 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité	: Eau: complètement miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: -5.81 – 0.15 (mean value: -0.72)
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 4.9 – 9.2 mPa·s @ 20°C
Propriétés explosives	: Non explosif.
Propriétés comburantes	: Non comburant.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec (certains) métaux.

### 10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

### 10.5. Matières incompatibles

Aluminium et ses alliages.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Hydrocarbures. CHLORURE D'HYDROGÈNE ANHYDRE.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Nocif par contact cutané.
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

EPHON TOP	
DL50 orale rat	3022 mg/kg (valeur calculée)
DL50 cutanée rat	1899 mg/kg (valeur calculée)
CL50 Inhalation - Rat	6.3 mg/l (valeur calculée)
ETA CLP (vapeurs)	6.3 mg/l/4h
ETA CLP (poussières, brouillard)	6.3 mg/l/4h

### éthéphon; acide 2-chloroéthylphosphonique (16672-87-0)

DL50 orale rat	1564 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 983 mg/kg

# EPHON TOP

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

CL50 Inhalation - Rat	3.26 mg/l/4h
ETA CLP (voie orale)	500 mg/kg de poids corporel
ETA CLP (voie cutanée)	300 mg/kg de poids corporel
ETA CLP (gaz)	4500 ppmv/4h
ETA CLP (vapeurs)	11 mg/l/4h
ETA CLP (poussières, brouillard)	1.5 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Irritation de la peau pH: 1.7 @ 20°C
Indications complémentaires	: lapin éthéphon; acide 2-chloroéthylphosphonique
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque de graves lésions des yeux. pH: 1.7 @ 20°C
Indications complémentaires	: Provoque une irritation des yeux
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (N'a pas d'effet sensibilisant)
Indications complémentaires	: Cochon d'Inde éthéphon; acide 2-chloroéthylphosphonique
Mutagenicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EPHON TOP	
CL50 96 h poisson	123.6 mg/l Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
CE50 48 h crustacé	> 85 mg/l Daphnia magna
NOEC chronique poisson	43 mg/l Pimephales promelas (Fathead Minnow)
NOEC chronique crustacé	67 mg/l Daphnia magna (Puce d'eau)

# EPHON TOP

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### Autres informations écotoxicologiques

Toxicity to algae:

LC50 *Chlorella vulgaris*

Dose: 20.9 mg/L

Exposition time: 72 h

LC50 *Selenastrum capricornutum*

Dose: > 1.4 mg/L

Exposition time: 120 h

LC50 *Anabaena flos-aquae*

Dose: > 1.8 mg/L

Exposition time: 120 h

LC50 *Naviculla pelliculosa*

Dose: > 1.5 mg/L

Exposition time: 120 h

EC50 *Lemna gibba*

Dose: > 1.6 mg/L

Exposition time: 14 d

### éthéphon; acide 2-chloroéthylphosphonique (16672-87-0)

CL50 96 h poisson	> 100 mg/l Carpe ( <i>Leuciscus idus melanotus</i> )
CL50 96 h poisson	123.6 mg/l <i>Oncorhynchus mykiss</i> (Truite arc-en-ciel)
CE50 48 h crustacé	> 85 mg/l <i>Daphnia Magna</i>
CE50 72h algues	20.9 mg/l <i>Chlorella vulgaris</i>
NOEC (chronique)	67 mg/l <i>Daphnia Magna</i>
NOEC chronique poisson	43 mg/l <i>Pimephales promelas</i> (Fathead Minnow)

Autres informations écotoxicologiques

120 H LC50 Algae (*Selenastrum capricornutum*) >1.4 mg/L

120 H LC50 Algae (*Anabaena flos aquae*) >1.8 mg/L

120 H LC50 Algae (*Navicula pelliculosa*) >1.5mg/L

14d EbC50 (*Lemna gibba*) >1.6mg/L

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### EPHON TOP

Persistance et dégradabilité Difficilement biodégradable. éthéphon; acide 2-chloroéthylphosphonique.

### éthéphon; acide 2-chloroéthylphosphonique (16672-87-0)

Persistance et dégradabilité Difficilement biodégradable.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### EPHON TOP

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) -5.81 – 0.15 (mean value: -0.72)

Potentiel de bioaccumulation Bioaccumulation peu probable.



# EPHON TOP

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### éthéphon; acide 2-chloroéthylphosphonique (16672-87-0)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0.63 (pH2, 20°C); -1.89 (pH7, 20°C); -1.81 (pH8, 20°C)
Potentiel de bioaccumulation	Pas de bio-accumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### EPHON TOP

Koc	2540 L/kg (Ethephon)
-----	----------------------

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### EPHON TOP

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

### 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Nocif pour les organismes aquatiques.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Éliminer comme un déchet dangereux. Porter à un centre agréé de collecte des déchets. Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Doit subir un traitement spécial pour satisfaire aux règlements locaux.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Réemploi de l'emballage interdit. Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 02 01 08* - déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

### 14.1 Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: UN 3265
N° ONU (IMDG)	: UN 3265
N° ONU (IATA)	: UN 3265
N° ONU (ADN)	: UN 3265
N° ONU (RID)	: UN 3265

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Ethephon)
Désignation officielle de transport (IMDG)	: LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Ethephon)
Désignation officielle de transport (IATA)	: Corrosive liquid, acidic, organic, n.o.s. (Ethephon)
Désignation officielle de transport (ADN)	: LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Ethephon)
Désignation officielle de transport (RID)	: LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Ethephon)
Description document de transport (ADR)	: UN 3265 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Ethephon), 8, III, (E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Description document de transport (IMDG)	: UN 3265 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Ethephon), 8, III, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Description document de transport (IATA)	: UN 3265 Corrosive liquid, acidic, organic, n.o.s. (Ethephon), 8, III, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

# EPHON TOP

## Fiche de données de sécurité

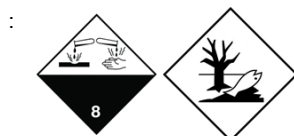
conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Description document de transport (ADN)	: UN 3265 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Ethephon), 8, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Description document de transport (RID)	: UN 3265 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Ethephon), 8, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

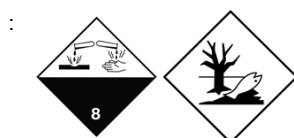
#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: 8
Étiquettes de danger (ADR)	: 8



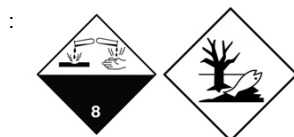
#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: 8
Étiquettes de danger (IMDG)	: 8



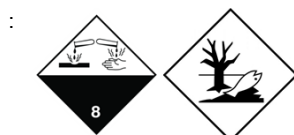
#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	: 8
Étiquettes de danger (IATA)	: 8



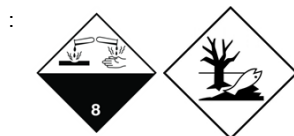
#### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN)	: 8
Étiquettes de danger (ADN)	: 8



#### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID)	: 8
Étiquettes de danger (RID)	: 8



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: III
Groupe d'emballage (IMDG)	: III
Groupe d'emballage (IATA)	: III
Groupe d'emballage (ADN)	: III
Groupe d'emballage (RID)	: III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Oui
--------------------------------	-------

# EPHON TOP

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Polluant marin : Oui  
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : C3  
Dispositions spéciales (ADR) : 274  
Quantités limitées (ADR) : 5I  
Quantités exceptées (ADR) : E1  
Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC03, LP01, R001  
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP19  
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T7  
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP1, TP28  
Code-citerne (ADR) : L4BN  
Véhicule pour le transport en citerne : AT  
Catégorie de transport (ADR) : 3  
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V12  
Numéro d'identification du danger (code Kemler) : 80  
Panneaux oranges :



Code de restriction en tunnels (ADR) : E

#### Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 223, 274  
Quantités limitées (IMDG) : 5 L  
Quantités exceptées (IMDG) : E1  
Instructions d'emballage (IMDG) : P001, LP01  
Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC03  
Instructions pour citernes (IMDG) : T7  
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP1, TP28  
N° FS (Feu) : F-A  
N° FS (Déversement) : S-B  
Catégorie de chargement (IMDG) : A  
Arrimage et manutention (Code IMDG) : SW2  
Propriétés et observations (IMDG) : Causes burns to skin, eyes and mucous membranes.

#### Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E1  
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y841  
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 1L  
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 852  
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 5L  
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 856  
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 60L  
Dispositions spéciales (IATA) : A3, A803  
Code ERG (IATA) : 8L

#### Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : C3  
Dispositions spéciales (ADN) : 274  
Quantités limitées (ADN) : 5 L  
Quantités exceptées (ADN) : E1

# EPHON TOP

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Transport admis (ADN)	: T
Équipement exigé (ADN)	: PP, EP
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	: 0
<b>Transport ferroviaire</b>	
Code de classification (RID)	: C3
Dispositions spéciales (RID)	: 274
Quantités exceptées (RID)	: E1
Instructions d'emballage (RID)	: P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	: MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: T7
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: TP1, TP28
Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	: L4BN
Catégorie de transport (RID)	: 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID)	: W12
Colis express (RID)	: CE8
Numéro d'identification du danger (RID)	: 80

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Autres informations, restrictions et dispositions légales : WGK Germany: 2 - Hazard to waters.

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucun(e)

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Remplace la fiche	Modifié	
	Date de révision	Modifié	
2.1	Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement	Ajouté	

# EPHON TOP

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

2.1	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Modifié	
2.2	Conseils de prudence (CLP)	Modifié	
2.2	Mention d'avertissement (CLP)	Modifié	
2.2	Pictogrammes de danger (CLP)	Modifié	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	ETA CLP (voie cutanée)	Modifié	
11.1	DL50 cutanée rat	Modifié	

### Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 3 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3
Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
Skin Corr. 1C	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1C
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

### NUFARM SDS TEMPLATE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.